

Téléphonie Mobile

Fiche de synthèse d'un nouveau site ou d'une modification substantielle d'un site existant

Informations générales :

Opérateur	SFR	Arrdt	14^{eme}
Nom de site	GAITE	Numéro	750287
Adresse du site	67, avenue du Maine	Hauteur	R+9 (32 m)
Bailleur de l'immeuble	Privé	Destination	Habitations
Type d'installation	Ajout du 700MHz sur un site 2G/3G/4G et ajout de 3 antennes inactives		
Complément d'info	Six antennes dont trois inactives sur trois azimuts		
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			Oui (DP)

Calendrier de suivi du dossier

Date d'enregistrement à l'Agence d'Ecologie Urbaine (J)	16/10/2019
Date d'envoi de la fiche de synthèse à la Mairie d'arrondissement	18/10/2019
Date limite de réponse de la Mairie d'arrondissement (J+2 mois)	16/12/2019

Historique et contexte	
------------------------	--

Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	SFR prévoit de faire évoluer ses équipements afin d'apporter de nouveaux services (3G, 4G ou 4G+ par exemple) et permettre d'utiliser dans les meilleures conditions son réseau de téléphonie mobile conformément à ses obligations réglementaires.		
Détail du projet	Ce projet concerne l'ajout de trois antennes et le remplacement des trois antennes existantes par trois nouvelles antennes, avec ajout du 700 MHz, couvrant 2G, 3G et 4G (fréquences 700/800/900/1800/2100/2600 MHz) orientées vers les azimuts 60°, 180° et 300°.		
Distance des ouvrants	Fenêtres à 4 m	Tilts (degrés)	Entre 4° et 10°
Estimation	50° < 4 V/m ; 180° < 3 V/m ; 300° < 4 V/m	Vis-à-vis (25m)	Néant
Divers	Estimations < 1 V/m dans les établissements particuliers à 1,50 m de hauteur.		

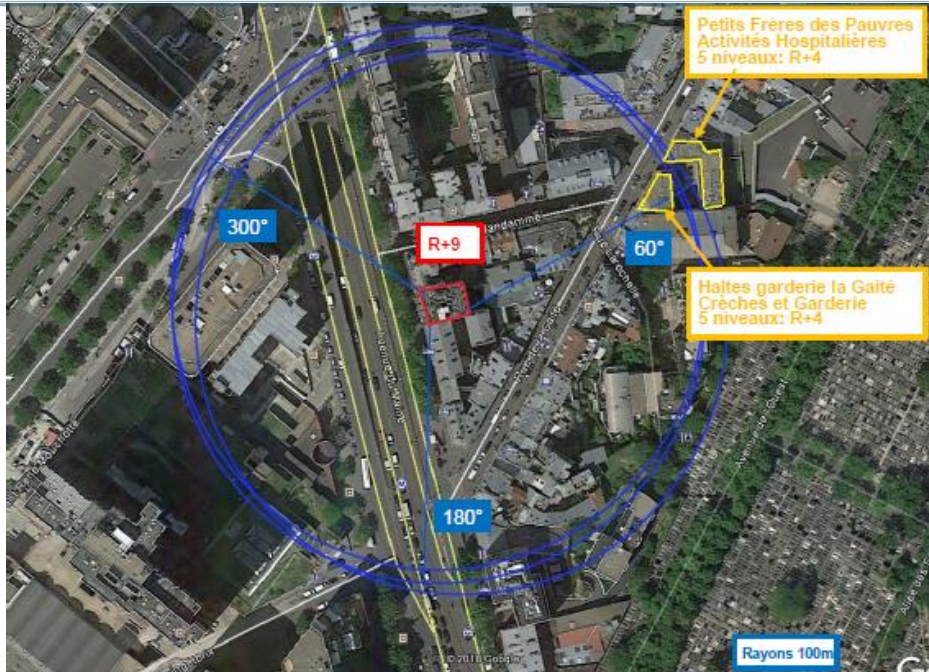
Incidence visuelle

Intégration antennaire	Ce projet consiste à remplacer les 3 antennes existantes par 3 nouvelles antennes panneaux de dimensions équivalentes accueillant en plus le 700 MHz. Une antenne inactive par secteur sera ajoutée à la même HHA que les antennes existantes et avec les mêmes azimuts. Les antennes existantes et les nouvelles antennes inactives seront distantes d'environ 50 cm.
Zone technique	Des modules techniques de taille réduite seront placés sur la terrasse au niveau de la zone technique à proximité des antennes (pas d'impact visuel).
Hauteur antennes/sol	31 m

Date :

Avis de la Mairie d'arrondissement concernée :

Avis Mairie d'arrondissement :		Favorable <input type="checkbox"/>
Conformité de l'AEU en l'absence d'avis		Défavorable <input type="checkbox"/>

**Carte du site au regard des établissements particuliers
dans un rayon de 100m autour des antennes**


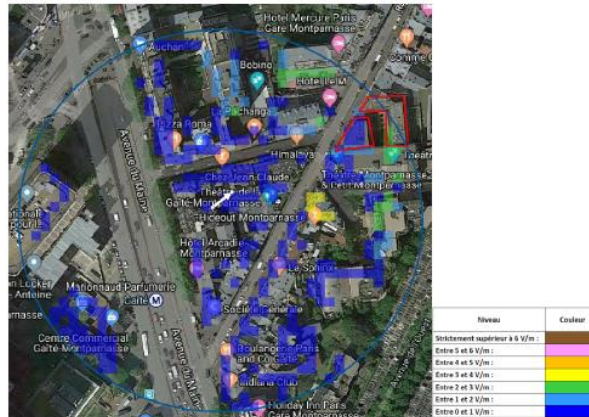
Nom et type	Adresse	hauteur	Situé dans le lobe principal de l'antenne émettrice* (Oui / Non)	Distance / antenne la plus proche	Estimation du niveau maximum de champ reçu, en V/m
PETITS FRERES DES PAUVRES (ACTIVITES HOSPITALIERES)	25 Rue de la Gaité 75014 PARIS	14m	OUI	98m	0,6 V/m
HALTES GARDERIES DE LA GAITE (CRECHE ET GARDERIE)	25 Bis Rue de la Gaité 75014 PARIS	14m	OUI	80m	0,6 V/m

*lobe limité à 3 dB/ puissance maximale

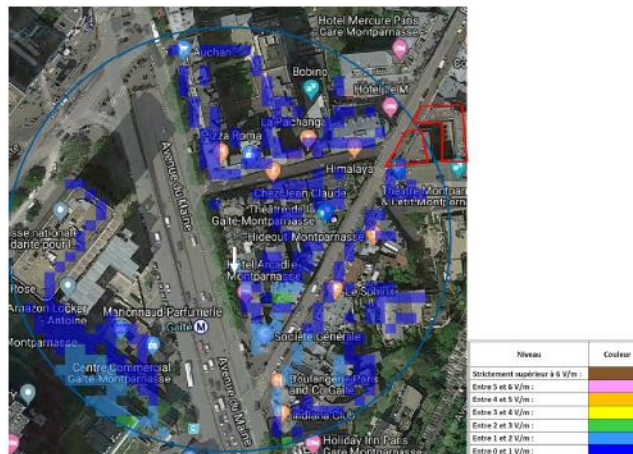
**Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles
dans un rayon de 25m autour des antennes**


Simulation et conformité au seuil de la Charte

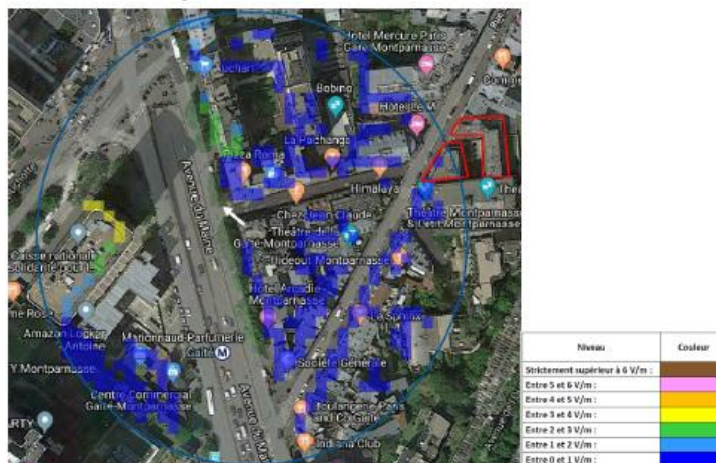
Pour l'antenne orientée dans l'azimut 60°, le niveau maximal calculé en intérieur est compris entre 3 et 4 V/m. La hauteur correspondante est de 23 m.



Pour l'antenne orientée dans l'azimut 180°, le niveau maximal calculé en intérieur est compris entre 2 et 3 V/m. La hauteur correspondante est de 24 m.



Pour l'antenne orientée dans l'azimut 300°, le niveau maximal calculé en intérieur est compris entre 3 et 4 V/m. La hauteur correspondante est de 32 m.



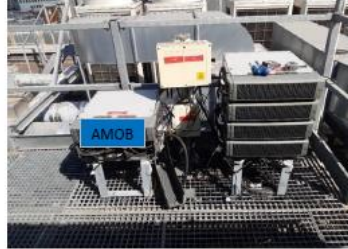
	Azimut 60°	Azimut 180°	Azimut 300°
Niveau maximal	Entre 3 V/m et 4 V/m	Entre 2 V/m et 3 V/m	Entre 3 V/m et 4 V/m
Hauteur	23 m	24 m	32 m

SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

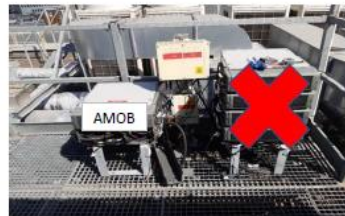
Vue des Antennes Avant/Après

Etat de l'existant :

Vue de la zone technique



Etat projeté :



Légende

- ✗ Equipement supprimé
- Equipement de remplacement



Vue des Azimuts

AZIMUT 50°



AZIMUT 180°



AZIMUT 300°

